


VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 09/12/2020

Planche : 014
Commune : Fontaine-Notre-Dame

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains



Délimitation de zone

- U 1 / 2 - Zone urbaine des bourgs
- UA - Zone urbaine patrimoniale du coeur d'agglomération
- UB - Zone urbaine centrale du coeur d'agglomération
- UC 1 / 2 - Zone urbaine périphérique du coeur d'agglomération
- UCa 1 / 2 - Zone urbaine de grands ensembles
- UCB2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
- UU - Zone urbaine jardinée
- UE / UEa / UEc / UEd / UEe / UEeb / UEf - Zones d'activités économiques
- TAU 1 / 2 - Zone de projet urbain
- ZAU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
- TAUe - Zone de future urbanisation d'activités économiques
- TAUb 1 / 2 - Zone de projet urbain du coeur d'agglomération
- A - Zone agricole
- Ah - Zone agricole accueillant d'autres constructions
- Al - Zone agricole d'équipements
- Ap - Zone d'activités (paragrucolles)
- N - Zone naturelle
- NI - Zone naturelle de loisirs
- Nr - Zone naturelle aménageable
- Nv - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Élément de patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre remarquable à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Mare à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement végétalisé à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
- Cône de vue (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace vert à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à planter (L. 113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L. 121-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

- Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2°)

- Périmètre hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
- Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6 / -7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

- Risque naturel
- Axe de coulée de boue
- Risque technologique
- Sous-sol interdit
- Actualisation du bâti
- Surface bâtie
- Limite parcellaire
- Emprise de cimetière
- Limite communale
- Limite d'intercommunalité

